ACHAT DE PARCELLES DE FORET USAGERE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL:Les DROITS D'USAGE EN DANGER



ACHAT DE PARCELLES DE FORET USAGERE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL AUX ABORDS DE LA DUNE DU PILAT =DANGER POUR LES DROITS D'USAGES

118 hectares de Forêt usagère sont concernés par la déclaration d'utilité publique.
Le conservatoire du littoral a pour mission la préservation définitive des sites naturels le long des rivages.
Pour l'ADDUFU, ces expropriations de parcelles de forêt usagère sont **INUTILES**.
C'est un gaspillage d'argent public pour l'achat de parcelles de forêt usagère hyper protégées par les Baillettes & Transactions, classement au titre des sites, Natura 2000.
Ce sont des décisions prises par le Conservatoire du Littoral et par la Ministre de l'Environnement sans concertation.
C'est une volonté de gestion et d'organisation des usages prévus par le Conservatoire du Littoral en complète contradiction avec les Baillettes & Transactions qui protègent et gèrent la Forêt Usagère et les droits d'usage depuis cinq siècles.
C'est la fin des servitudes-
Extrait de l'étude du cabinet d'avocat COUDRAY à la demande du Conservatoire du Littoral-
Conséquences de la procédure d'expropriation sur la pérennité des droits d'usages forestiers : « il résulte des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ainsi que de la jurisprudence, que l'ordonnance d'expropriation emporte en principe extinction pure et simple de l'ensemble des droits réels grevant le bien exproprié »

C'est une remise en cause du périmètre de la forêt usagère contraire à la loi du deux mai 1930 sur le classement de la forêt usagère.
L'ADDUFU appelle tous les défenseurs de la forêt usagère à exprimer un **AVIS DEFAVORABLE** sur le registre qui se trouve à l'accueil des mairies de La Teste, Cazaux et le Pyla jusqu'au 2 juin.